

SRHC – Art Floral – 2026-2027

Contexte

- La Société d'Horticulture de Clamart met à disposition de ses adhérents une prestation d'Art Floral dispensée par trois animatrices diplômées.
- La prestation concerne
 - Un Cycle Court (CC) composé de 5 séances de 2 heures, 1 séance par mois de novembre 26 à mars 27 animé par Sandrine DUPONT
 - Un Cycle Court (CC) composé de 7 séances de 2 heures, 1 séance par mois de octobre 26 à avril 27 animé par Catherine REYNAUD
 - Un Cycle Long (CL) composé de 9 séances de 2 heures, 1 séance par mois d'octobre 26 à juin 27. 2 cycles sont proposés, animés par Sandrine DUPONT ou Valérie LEHMANN

Conditions de participation & modalités de paiement

- Il est nécessaire d'adhérer à l'association d'Horticulture de Clamart pour participer aux cours d'Art Floral. Pour les primo-adhérents l'adhésion (21 €) se fait en juin 2026, valable jusqu'au 31/12/2027. Pour le renouvellement, l'adhésion 2027 (maintenue à 21 €) se fait en décembre 2026.
- L'inscription à un Cycle implique une participation sur la totalité des séances du Cycle (9 séances pour le CL et 7 ou 5 séances pour le CC), tout cycle commencé est dû.
- Pour la saison 2026 – 2027, le montant de Cycle Long est de 180 €, le montant du Cycle court est de 140 € pour 7 séances et 100 € pour 5 séances
- Le paiement des cours se fait :
 - Par Carte bancaire, **un paiement CB lors de l'inscription.**
 - Par chèque, avec **deux chèques à l'ordre de SRHC Clamart**, premier chèque débité en octobre 2026, deuxième chèque débité en janvier 2027, les chèques sont à adresser à « SRHC - Maison des Associations, 13 Bis rue de Bièvres, 92140 Clamart »
- **La SRHC se réserve le droit de ne pas ouvrir le cycle si le nombre de participants est insuffisant. (10 minimum)**
- Le remboursement partiel reste exceptionnel et conditionné par la remise d'un justificatif, (certificat médical etc..)

Achat des végétaux

- Les végétaux sont achetés par les animatrices. **Les participants règlent directement les végétaux aux animatrices par chèque ou par virement.**
- Le paiement doit être réalisé 3 semaines avant le 1er cours. Si ce n'était pas le cas, les animatrices ne garantiront pas l'approvisionnement pour ce 1er cours.
- Merci d'indiquer la référence du cours au dos du chèque (exemple CL8)
- En cas d'absence, nous vous demandons de nous prévenir au moins une semaine avant le cours afin de ne pas commander les fleurs pour votre compte. Sinon, les fleurs ne vous seront pas remboursées, elles pourront être récupérées par l'intermédiaire d'une élève ou d'un membre de la famille.

Matériel personnel à apporter à chaque cours

- Un sécateur fin pour l'art floral (l'animatrice peut le fournir en début d'année)
- Une paire de ciseaux
- Un couteau à lame lisse (couteau d'office de cuisine)
- Une pince coupante (magasin de bricolage)
- Une pince plate (magasin de bricolage)
- Un chiffon
- Un bloc notes

Synthèse

Art Floral	Cycle long - 9 séances		Cycle Court - 7 séances		Cycle Court - 5 séances	
Animatrices	Sandrine DUPONT ou Valérie LEHMANN		Catherine REYNAUD		Sandrine DUPONT	
Adhésion à l'association	Pour les primo-adhérents, l'adhésion 21 € en juin 26 est valable jusqu'en décembre 27					
Prix des cours d' Art Floral	180 € pour 9 cours		140 € pour 7 cours		100 € pour 5 cours	
Modalités de paiement des cours	2 Chèques à l'ordre de SRH Clamart	CB	2 Chèques à l'ordre de SRH Clamart	CB	2 Chèques à l'ordre de SRH Clamart	CB
Les échéances paiement des cours	*60 € débité en octobre * 120 € débité Janvier	En une fois lors de l'inscription	* 60 € débité en octobre * 80 € débité en janvier	En une fois lors de l'inscription	* 40 € débité en octobre * 60 € débité en janvier	En une fois lors de l'inscription
Les végétaux						
Modalités de paiement des Végétaux	Les végétaux sont payés directement à l'animatrice, pas de paiement CB					